

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SCM/N/93/Add.1/Rev.1
24 octobre 2003

(03-5626)

Comité des subventions et des mesures compensatoires

RAPPORTS SEMESTRIELS PRÉSENTÉS AU TITRE DE L'ARTICLE 25.11 DE L'ACCORD

Révision

1. Les Membres qui ont présenté des rapports semestriels ou des rapports indiquant qu'aucune décision en matière de droits compensateurs n'a été prise depuis la dernière révision du présent document sont indiqués en **caractère gras** dans les paragraphes 2 et 3 ci-dessous.
2. Les Membres ci-après ont fait parvenir au Secrétariat des rapports semestriels sur les décisions qu'ils ont prises en matière de droits compensateurs pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2002: Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Communauté européenne, États-Unis et **Pérou**. Ces rapports ont été distribués dans la série de documents G/ADP/N/93/...
3. Les Membres ci-après ont informé le Comité qu'ils n'avaient pas pris de décisions en matière de droits compensateurs pendant la période considérée.

Argentine ¹	Géorgie	Madagascar	Slovénie
Bahreïn	Guatemala	Malaisie	Sri Lanka
Brunéi Darussalam	Honduras	Maroc	Suisse
Bulgarie	Hong Kong, Chine	Mexique ¹	Territoire douanier distinct
Chili	Hongrie	Myanmar	de Taiwan, Penghu, Kinmen
Chine	Inde	Norvège	et Matsu (Taïpei chinois)
Chypre	Indonésie	Nouvelle-Zélande ¹	Thaïlande
Colombie	Islande	Panama	Trinité-et-Tobago
Corée, Rép. de	Jamaïque	Pologne	Tunisie
Costa Rica	Japon	République dominicaine	Turquie
Croatie	Jordanie	République slovaque	Uruguay
Cuba	Lettonie	République tchèque	Venezuela ¹
Égypte	Liechtenstein	Roumanie	
El Salvador	Lituanie	Sainte-Lucie	
Estonie	Macao, Chine	Singapour	

4. Les Membres ci-après n'ont pas fait parvenir de rapport au Secrétariat: Albanie; Angola; Antigua-et-Barbuda; Bangladesh; Barbade; Belize; Bénin; Bolivie; Botswana; Burkina Faso; Burundi; Cameroun; Congo; Côte d'Ivoire; Djibouti; Dominique; Émirats arabes unis; Équateur; Fidji; Gabon; Gambie; Ghana; Grenade; Guinée, Rép. de; Guinée-Bissau; Guyana; Haïti; Îles Salomon; Israël; Kenya; Koweït; Lesotho; Malawi; Maldives; Mali; Malte; Maurice; Mauritanie; Moldova; Mongolie; Mozambique; Namibie; Nicaragua; Niger; Nigéria; Oman; Ouganda; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Philippines; Qatar; République centrafricaine; République démocratique du Congo; République kirghize; Rwanda;

¹ Ces Membres ont également notifié des mesures compensatoires en vigueur au 31 décembre 2002 (G/SCM/N/93/ARG, G/SCM/N/93/MEX, G/SCM/N/93/NZL et G/SCM/N/93/VEN).

Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sénégal; Sierra Leone; Suriname;
Swaziland; Tanzanie; Tchad; Togo; Zambie et Zimbabwe.
